PROTECTION ANTICHUTE

LES INCONTOURNABLES

Les chutes sont la 3e cause d'arrêts de travail en France et la 1e en termes de gravité. Même à faible hauteur une mauvaise chute peut être mortelle. Grâce à un système de protection individuelle antichute, celle-ci peut être stoppée ou entièrement évitée. Toutefois ce dispositif n'est pas sans limites. Son utilisation nécessite une formation et doit rester strictement personnelle pour garantir une sécurité optimale.

LES NORMES

CE-EN

MÉTHODES D'ESSAI ET EXIGENCES MATÉRIEL ANTICHUTE

364 : 1992 / AC : 1993
Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Méthodes d'essai

365 : 2004 / AC : 2006
Equipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Exigences générales pour le mode d'emploi et pour le marquage

795 : 1996 / A1 : 2000
Protection contre les chutes de hauteur - Dispositif d'ancrage - Exigences et essais

SYSTÈMES ANTICHUTES

353-1 : 2002
Antichute mobile sur support d'assurage rigide

353-2 : 2002
Antichute mobile incluant un support d'assurage flexible

354 : 2010
Longes

355 : 2002
Absorbeurs d'énergie

360 : 2002
Antichute à rappel automatique

361 : 2002
Harnais d'antichute

362 : 2005
Connecteurs

363 : 2008
Systèmes d'arrêt des chutes

ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

341 : 1992 / A1 : 2011 / AC : 1993
Descendeurs

358 : 2000
Systèmes de maintien au travail et de retenue et longes de maintien au travail

813 : 2008
Ceintures à cuissardes

1891 : 1998
Cordes tressées gainées à faible coefficient d'allongement

12841 : 2006
Systèmes de maintien au travail. Dispositifs de réglage de cordes

ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE

1496-1496 rev
Dispositifs de sauvetage à élévation

1497 : 2007
Harnais de sauvetage

1498-1498 rev
Sangles de sauvetage

1095 : 1998
Harnais de ponts (plaisance)

GILETS DE SAUVETAGE

12402-5 / AC : 2006
Gilet de sauvetage et équipement individuel d'aide à la flottaison. Gilet de sauvetage 50N

12402-4 : 2006
Gilet de sauvetage et équipement individuel d'aide à la flottaison. Gilet de sauvetage 100N

12402-3 : 2006
Gilet de sauvetage et équipement individuel d'aide à la flottaison. Gilet de sauvetage 150N

12402-2 : 2006
Gilet de sauvetage et équipement individuel d'aide à la flottaison. Gilet de sauvetage 275N

RESEAU SOCODA
Notre indépendance fait la différence

PROTECTION ANTICHUTE

LES INCONTOURNABLES

LES NORMES

MARQUAGE

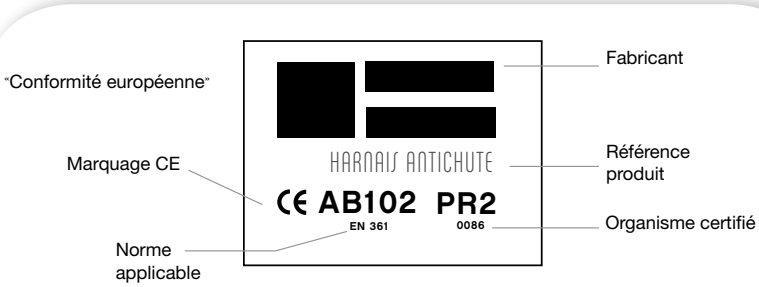

COMMENT SE PROTÉGÉR EFFICACEMENT ?

L'utilisateur d'un système d'arrêt de chutes est stoppé en toute sécurité dans sa chute.
Ces systèmes d'arrêt servent dans les chutes libre, dès qu'un risque de chute est diagnostiqué.
Conformément à la norme EN 363, la composition d'un système d'arrêt de chutes doit comprendre obligatoirement :

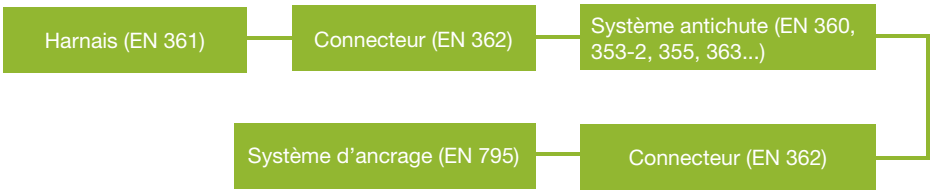

IMPORTANT

Toute autre association est interdite.
Les EPI contre les chutes de hauteur doivent être vérifiés au minimum tous les 2 ans.

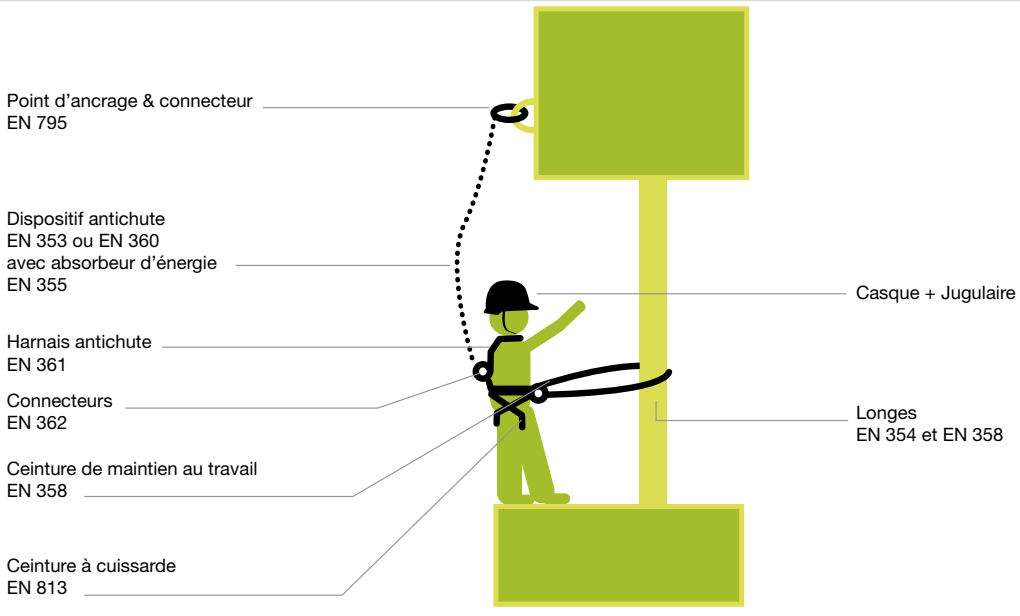

RESEAU SOCODA
Notre indépendance fait la différence